

Plan de prévention - Gérer les entreprises extérieures

CONCERNE

Chargés de travaux, donneurs d'ordres - Animateur sécurité.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Appliquer les prescriptions réglementaires dans le cadre d'opérations réalisées par des intervenants extérieurs, grâce à une prise de conscience des responsabilités et une meilleure compréhension des procédures et outils internes.
- Être capable d'identifier et analyser les risques d'interférence pour les intégrer dans le plan de prévention.

DURÉE SANCTION

1 à 2 jours Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Nombreuses études de cas.

Une approche pragmatique et concrète.

Outils opérationnels. Retours d'expériences.

INTERVENANT:

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS:

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE:

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES:

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU

EN ENTREPRISE

Albertville - Annecy - Avignon - Bourg en Bresse - Chambéry - Grenoble - Lyon - Mâcon - Roanne - Saint Etienne - Valence ...

Infos Qualiopi : gedaf-formation.fr/qualiopi - GEDAF : 04.75.81.06.06 ELSETE : 04.76.42.56.80



Plan de prévention - Gérer les entreprises extérieures

CONTENU DÉTAILLÉ

Cette formation Plan de Prévention aborde :

- le cadre réglementaire et juridique
- le rôle et les responsabilités de chacun
- la méthodologie d'identification et d'analyse des risques de co-activité
- Les pièges et astuces pour assurer une bonne coordination des opérations

Cerner le cadre réglementaire et juridique

Retour d'expérience et accidentologie

Cadre réglementaire, les différentes situations d'intervention (chargement déchargement, bâtiment génie civil,...)

Cas des opérations réalisées par des entreprises extérieures : notion de risque de co-activité.

Les étapes réglementaires : inspection préalable, plan de prévention...

Détails des obligations des entreprises utilisatrices, missions des entreprises extérieures

Responsabilité civile et pénale

Études de cas jurisprudence

Assurer efficacement sa mission de donneur d'ordres

Identifier et prévenir les risques d'interférence :

- notion de co-activité
- identification et analyse des risques
- définition des moyens de prévention

Éléments indispensables de l'organisation et les outils

Réaliser une bonne inspection préalable

Rédiger une analyse de risques dans un plan de prévention

Transmettre les consignes de sécurité du site

Suivre la réalisation des travaux : surveillance, inspection, recadrage, notion de point d'arrêt

Sur une durée de 2 jours, nous proposons approfondir l'analyse des risques. Les principaux risques de co-activités (travaux d'ordre électriques, travaux en hauteur, incendie...) sont alors davantage décrits, ainsi que les mesures standards associées (habilitation, permis de feu, consignations, ...). Une étude de cas propre à l'entreprise peut être envisagée avec une préparation.

Infos Qualiopi : gedaf-formation.fr/qualiopi - GEDAF : 04.75.81.06.06 ELSETE : 04.76.42.56.80